

AIDE A L'APPRENTISSAGE ET A LA POURSUITE D'ETUDES DE LA MSA DU NORD-PAS DE CALAIS

La MSA offre une aide aux jeunes, de familles bénéficiaires de prestations familiales MSA, de 18 à moins de 25 ans pour leurs études, sous conditions de ressources, elle se décline de la façon suivante :

- 500 €, dont 300 € versés au 1er semestre et 200 € au second aux étudiants
- 500 € versés en 1 fois aux apprentis
- 250 € versé pour l'acquisition de matériel professionnel, non cumulable avec les aides à l'apprentissage et aux études supérieures

<https://nord-pasdecalais.msa.fr/lfp/web/msa-du-nord-pas-de-calais/aide-a-la-poursuite-d-etudes>

MSA Nord-Pas de Calais - Développement sanitaire et social sur les territoires:

CS 36500

59716 - Lille Cedex 9

<https://nord-pasdecalais.msa.fr/>